



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communes en Montagne

DELIBERATION SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Séance du 5 mars 2018 à 20 h 00

Envoyé en préfecture le 19/03/2018

Reçu en préfecture le 19/03/2018

Affiché le 19/03/2018



ID : 039-200057115-20180305-DCM_20180305_01-DE

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES | Contre : 0 – Pour : 14
Date de convocation : 26 février 2018

Le conseil municipal de la commune nouvelle de Mignovillard, réuni sous la présidence de M. Joël ALPY, 2ème adjoint au maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017, dressés par M. Florent SERRETTE, maire de la commune de Mignovillard, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

DCM_20180305_01

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédent (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédent (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédent (3)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		404 285,33 €		31 386,39 €	- €	435 671,72 €
Opérations de l'exercice.....	650 744,11 €	775 358,45 €	3 478 989,88 €	2 605 582,15 €	4 129 733,99 €	3 380 940,60 €
TOTAUX	650 744,11 €	1 179 643,78 €	3 478 989,88 €	2 636 968,54 €	4 129 733,99 €	3 816 612,32 €
Résultats de clôture.....		528 899,67 €		- 842 021,34 €	-	313 121,67 €
Reste à réaliser.....			1 517 600,00 €	1 901 252,00 €	1 517 600,00 €	1 901 252,00 €
TOTAUX CUMULÉS	-	528 899,67 €	1 517 600,00 €	1 059 230,66 €	1 517 600,00 €	1 588 130,33 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		528 899,67 €		- 458 369,34 €		70 530,33 €

(1) Conseil municipal, conseil d'administration, comité

(2) Maire ou Président

(3) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "reste à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Envoyé en préfecture le 19/03/2018

Reçu en préfecture le 19/03/2018

Affiché le 19/03/2018

Berger
Levrault

ID : 039-200057115-20180305-DCM_20180305_01-DE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		EN	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédent (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédent (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédent (3)

COMPTE ANNEXE "LOTISSEMENT DE LA FRUITIÈRE" (créé en 2015, sans opération budgétaire en 2017)

Résultats reportés.....					- €	- €
Opérations de l'exercice.....					- €	- €
TOTAUX	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultats de clôture.....		- €		- €		- €
Reste à réaliser.....			- €	- €		
TOTAUX CUMULÉS		- €	- €	- €		- €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		- €		- €		- €

Ont signé au registre des délibérations : Mmes et MM. Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ (procuration de Claudine QUATREPOINT), Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Pour expédition conforme,

L'adjoint au maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Joël Alpy", is written over a circular stamp.

Joël ALPY